



Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Service Politique de la Ville

2023 DDCT DAE 76 - Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations sur les 14^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En 2011, la Ville de Paris a souhaité renforcer le lien social et la convivialité entre les habitants dans les quartiers populaires, au travers de nouvelles formes de solidarité fondées sur l'échange et l'entraide de voisinage, en expérimentant un concept innovant, importé du Québec et développé en France par la Fondation MACIF : les Accorderies.

L'Accorderie est un outil innovant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. C'est un concept québécois d'échange de services qui regroupe, sur un territoire, toutes les personnes intéressées pour échanger entre elles différents services avec une seule et unique monnaie, le temps : une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, sans distinction sur la nature des services.

Les services échangés sont par exemple du petit bricolage, du dépannage informatique, de la traduction, de l'aide pour les démarches administratives, de l'arrosage de plantes pendant les vacances... Les membres d'une Accorderie - appelés « Accordeurs » - ont accès aux services proposés par les autres membres, via notamment une interface informatique, mais aussi par l'intermédiaire d'un lieu d'accueil ouvert la semaine, où les habitants sont reçus.

Outre les échanges interindividuels, des échanges collectifs sont également proposés par les Accordeurs : cours de peinture, visites culturelles, sorties touristiques... Enfin, les Accordeurs participent à la gestion de l'Accorderie et ces « échanges associatifs » sont également rémunérés en temps.

Quatre Accorderies ont ouvert sur le territoire parisien. La première expérimentation a été lancée dans le 19^{ème} arrondissement, les trois autres ont été officiellement inaugurées au printemps 2013 dans les 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements et dans le quartier du Grand Belleville. Depuis leur lancement, ces projets cherchent à toucher les habitants en situation de précarité pour leur apporter une aide dans certains aspects du quotidien et leur permettre de s'inscrire dans des solidarités locales de voisinage, de nature à rompre leur isolement. Ils veillent également à valoriser les ressources de ces habitants puisque

tous les services se valent. L'originalité du concept suscite l'adhésion de profils socio-économiques et culturels variés, et cette mixité constitue une grande richesse. Elles ont toutes obtenues ces dernières années l'agrément d'Espace de Vie Sociale de la CAF.

Un processus d'autonomisation a été lancé en 2017 pour s'achever en 2018, et a permis une réelle montée en compétences des accordeurs sur la prise en charge de la gouvernance des projets. Les quatre Accorderies sont maintenant des associations à part entière.

Après 2 années où l'activité des Accorderies, par essence structures de rencontres et de liens, a dû s'adapter à la crise sanitaire, les Accorderies ont repris pleinement leurs activités en 2022. Elles ont pu renforcer les liens entre les accordeurs et étendre leur réseau d'adhérents et ont par ailleurs chacune continuer à développer de nouveaux projets (récupération d'invendus alimentaires, lutte contre l'isolement et la perte d'autonomie des seniors, développement des fêtes de quartier et des sorties culturelles etc.).

Les chiffres clés :

- Plus de 1700 accordeurs ayant échangé presque 10 000 heures de service en 2022
- Une grande majorité de femmes et de seniors
- Un accordeur sur 5 est sans emploi,
- Une majorité d'accordeurs vit seul ou au sein de familles monoparentales,
- La moitié vit avec moins de 20 000 € par an.

En 2023, il s'agira pour les Accorderies de poursuivre les objectifs de leur convention, tout en maintenant leurs activités régulières. Les objectifs des quatre Accorderies portent autour de la santé et du bien-être, de l'alimentation durable et saine, du lien intergénérationnel et de l'inclusion numérique. Elles poursuivront leurs efforts de déploiement dans les territoires (notamment vers les quartiers prioritaires) et d'animation de la vie sociale de ces territoires en s'appuyant sur le développement de leur réseau partenarial, la promotion de leurs modes de faire, et le développement de stratégies pour toucher de nouveaux publics.

Accorderie du Grand Belleville :

L'Accorderie du Grand Belleville a vu le jour en 2012 à la croisée de trois quartiers politique de la ville - les Portes-Est (Buisson Saint-Louis et Sainte-Marthe, 10ème arrondissement), Fontaine-au-Roi (11ème) et Belleville-Amandiers (20ème) - et du sud-est du 19ème. 1^{ère} Accorderie à devenir autonome et EVS en 2017, elle compte aujourd'hui 420 accordeurs qui ont échangé plus de 1 170 heures de services individuels, 900 heures de services collectifs et 5250 heures de services groupés et associatifs en 2022. L'Accorderie a axé ses actions en 2022 principalement sur le déploiement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) du territoire et le maintien et la création de partenariats. De nombreuses opérations ont ainsi été menées avec des partenaires et hors les murs : permanences à Aires 10, distribution avec VRAC, préparation et participation aux fêtes de quartier, balade des communs, participation au forum « Femmes En ActionS », collaboration avec Les aînés du Grand Belleville, ateliers avec le Centre d'Accueil de Jour, projets avec l'espace culturel Les Métallos, Opération vélo cargo visant à déployer l'Accorderie sur plusieurs quartiers du territoire durant une semaine etc.).

Pour 2023 et jusqu'à la fin de la convention (2024) , l'Accorderie du Grand Belleville projette, au-delà de la poursuite des actions déjà lancées, de développer des actions d'aller vers pour faire connaître et développer ses activités auprès des habitants mais aussi des partenaires potentiels du quartier. Le renouvellement de son agrément EVS incite aussi l'Accorderie à mettre en place des nouvelles actions en lien avec les préoccupations sociales actuelles (actions notamment autour de la sensibilisation à l'environnement et à l'économie circulaire, du mieux consommer mieux manger et des liens intergénérationnels).

Accorderie Paris Sud :

L'Accorderie Paris Sud a démarré fin 2012, au cœur du quartier prioritaire Porte de Vanves. Portée par la Régie de quartier Flora Tristan, elle s'est autonomisée en novembre 2017 et a obtenu l'agrément EVS en janvier 2019. L'année 2022 a été marquée par une reprise des activités de l'Accorderie et l'ancrage du modèle Accorderie dans le sud parisien avec un renforcement des partenariats avec des structures locales. Forte de ses plus de 670 membres et de ses 3616 heures échangées (470 heures d'ateliers collectifs, 1146 heures d'échanges individuels et 2 000 heures d'échanges associatifs), l'Accorderie a développé ses actions en 2022 en se concentrant sur trois axes : le numérique, l'alimentation et le bien-être (exemple d'actions mises en œuvre : atelier de gym douce adapté aux seniors, ateliers sur le thème de la mémoire, dépistage ophtalmologique, pérennisation d'une équipe de récupération d'invendus pour le garde-manger solidaire proposé par l'Accorderie, permanence numérique hebdomadaire au local, formations numériques ponctuelles plus poussées sur des thématiques précises, présence d'une salariée formée sur les questions du numérique 5 jours sur 7 au local, etc.). De nombreux comités portent la vie associative de l'Accorderie dont un comité Loisirs & Culture très actif (40 sorties théâtre, 5 sorties musées). L'association a par ailleurs pu renouveler son agrément EVS en 2022.

Pour 2023 et jusqu'à la fin de la convention (2024) , L'Accorderie paris Sud maintient ses objectifs de continuer d'assurer et d'améliorer les fondamentaux de l'association (développement des échanges de services, suivi du public et l'organisation d'activités ponctuelles) mais prévoit également deux changements importants pour lesquels elle devra s'adapter et accompagner ses membres à s'adapter : l'arrivée d'une nouvelle animatrice et l'emménagement dans un nouveau local (local tout proche mais plus adapté à ses activités et à sa volonté d'accroissement de la dynamique des échanges de service, et d'implication des accordeurs). L'Accorderie projette par ailleurs d'orienter particulièrement ses efforts en direction des thématiques de la santé et de l'alimentation, thématiques importantes pour ses membres.

Accorderie du 18^{ème} arrondissement :

L'Accorderie du 18^{ème} arrondissement a été lancée fin 2012, au cœur du quartier politique de la ville de la Porte Montmartre/ Porte de Clignancourt, dans les locaux du Petit Ney. Elle est devenue une association autonome fin 2018. Elle est restée hébergée par l'association le Petit Ney en 2022 mais a trouvé un local dans lequel elle devrait pouvoir aménager en 2023. Malgré le départ de la coordinatrice et le passage de deux coordinateurs, les échanges de service se sont maintenus en 2022 : 1770 heures de services associatifs et collectifs (l'association a surtout des

heures de services associatifs, montrant la volonté de ses membres de s'investir pour le bon fonctionnement de l'Accorderie mais très peu d'heures d'ateliers dû à l'absence de local en propre) 761 heures de services individuels pour un total de 222 accordeurs. 2022 a permis aux accordeurs de se rencontrer de nouveau et de retisser des liens (soirées conviviales, petits-déjeuners et goûters des nouveaux, cafés-réparation bimestriels, mais aussi de renforcer ses liens partenariaux avec les structures du quartier (récupération d'invendus alimentaires avec un commerçant du quartier, prévention et lutte contre l'isolement des seniors avec un centre social, événements avec les jardins partagés et la Ressourcerie etc.) et de participer à l'animation de la vie du quartier (organisation de la fête du quartier Blémont et participation aux manifestations locales)

Pour 2023 et jusqu'à la fin de la convention (2024), l'Accorderie devra en premier lieu terminer les travaux et l'aménagement et le déménagement de son nouveau local situé à Blémont et qu'elle partagera avec l'association DemonBlémont (association visant les jeunes du quartier). Elle devra travailler sur le nouveau partenariat qui va se mettre en place et qui amènera les Accordeurs à fréquenter un public différent. Seule association à avoir l'agrément EVS à Blémont (dont l'agrément devrait être renouvelé en 2023), l'association devra accueillir tous les habitants et répondre à leurs besoins dans la mesure de ses moyens. Ce qui permettra un brassage social et générationnel qui s'inscrit tout à fait dans le cadre des missions de l'Accorderie. Disposer d'un local permettra à l'association de continuer à déployer ses activités de réemploi, de récupération d'invendus alimentaires, d'ateliers créatifs à partir de matériaux recyclés.

Accorderie du 19^{ème} arrondissement :

L'Accorderie du 19^{ème} arrondissement, initialement portée par la Régie de quartier 19, est devenue une association autonome en décembre 2017. Longtemps hébergée par la Régie de quartier, l'Accorderie de Paris 19^{ème} a déménagé dans son propre local en 2022. Elle compte en 2022, 413 accordeurs actifs qui ont échangé 1655 heures de services associatifs, 636 de services individuels et 355 d'heures d'ateliers collectifs. Afin de contribuer au renforcement des liens sociaux, de solidarité et de voisinage au niveau local, à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires de l'arrondissement, l'Accorderie Paris 19^{ème} a gardé des permanences dans 2 lieux du quartier (Chaufourniers et Danube). Par ailleurs reconnue EVS par la CAF pour agir spécifiquement sur le quartier prioritaire Algérie dans lequel elle a un autre local, l'Accorderie a renforcé en 2022 ses partenariats sur ce quartier et mis les compétences et talents de ses membres au service des besoins du territoire, en lien avec les acteurs locaux (permanences numériques, atelier Qi Gong, actions visant la prévention de la perte d'autonomie de personnes âgées de plus de 60 ans dans le cadre de la Conférence des financeurs).

Pour 2023 et jusqu'à la fin de la convention (2024), l'Accorderie s'est fixé pour objectifs de poursuivre le développement de l'espace de vie social quartier Algérie en continuant à tisser des liens avec les habitants et les partenaires locaux, de maintenir les actions autour du numérique, de développer les échanges de service sur l'ensemble des quartiers prioritaires de l'arrondissement et de mettre en place des supports (accordeur-se-s relais) sur les problématiques liées au fonctionnement des échanges, de poursuivre les activités en direction des seniors (engagement auprès de la conférence des financeurs) et de renforcer la prise en

charge de l'Accorderie par ses membres pour son fonctionnement et sa gouvernance avec un meilleur partage des tâches.

Les 4 Accorderies parisiennes contribuent par leurs actions à la lutte contre la précarité et l'isolement, et constituent des ressources importantes pour les quartiers populaires dans lesquelles elles se développent. Elles mettent en place des stratégies pour toucher de nouveaux publics, stratégies de projets et stratégies territoriales, et sont en ce sens un outil dynamique dans nos quartiers.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est donc proposé au Conseil de Paris d'approuver le versement d'une subvention de 20 000 euros en faveur de chacune des associations porteuses d'une Accorderie, soit une dépense globale de 80 000 euros (70 000 euros du Service Politique de la Ville et 10 000 euros de la DAE).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris